

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N° 100/128 DU 30 JUILLET 2024 PORTANT NOMINATION DE CERTAINS DIRECTEURS PROVINCIAUX DU GUICHET UNIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/170 du 21 septembre 2017 portant Création, Missions et Fonctionnement d'un Guichet Unique Provincial ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/083 du 12 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi ;

Sur proposition du Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés :

- Directeur du Guichet Unique en Province de KIRUNDO :
Monsieur Jean Bosco NTARINDWA ;
- Directeur du Guichet Unique en Province de RUTANA :
Monsieur Rénovat NIMPENDA ;
- Directeur du Guichet Unique en Province de RUYIGI :
Monsieur Benoît NTAMAKURIRO.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 30 juillet 2024

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA

Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI,

Vénuste MUYABAGA.

